

sonnes accourues au bruit trouvèrent le malheureux Beaurepaire la tête fracassée et deux pistolets à côté de lui. Il était encore revêtu de son habit de garde national, tout botté, avec sa décoration de Saint-Louis sur la poitrine, soit qu'il eût veillé, soit qu'il eût reposé tout habillé.

L'opinion qui se répandit alors dans toute la France fut que le commandant de Verdun s'était brûlé la cervelle en plein conseil de guerre, pour éviter la honte d'une capitulation que son conseil et les habitants jugeaient inévitable, opinion qui a été adoptée par la plupart des biographes et des historiens, et qui s'appuyait sur les délibérations prises par l'Assemblée législative au reçu des premières nouvelles. Ainsi le 6 septembre, le député Laporte, en rendant compte de la capitulation de Verdun, disait : « Le conseil de guerre s'est assemblé ; M. Beaurepaire, commandant de la place, s'est tué d'un coup de pistolet, en pleine municipalité, quand il a entendu la plupart des habitants demander la reddition (*Moniteur*, n° 252, et *Journal des Débats et décrets*, n° 346). Quelques jours après, le 12 septembre, Delaunay, aîné, en demandant pour Beaurepaire les honneurs du Panthéon, s'exprimait ainsi : « Il s'est donné la mort en présence des fonctionnaires publics... lâches et parjures qui ont livré le poste confié à son courage. » (*Moniteur*, n° 258, et *Journal des Débats*, n° 352).

La vérité est, cependant, que ce n'est ni dans le conseil de la commune, ni dans le conseil de guerre que le brave commandant s'est donné la mort, et le fait s'est passé exactement comme nous l'avons raconté plus haut. Cela fut parfaitement établi par le représentant Cavaignac, dans un rapport que le comité de sûreté générale le chargea de faire à la Convention (9 février 1793), et qu'il termina par les paroles suivantes, dont l'austère simplicité a son éloquence : « Je ne ferai aucune réflexion sur la mort de Beaurepaire ; je laisse à l'histoire le soin d'apprécier une action qui lui a mérité les honneurs de l'apothéose. Je me contenterai d'observer qu'il est à regretter que cet officier, au lieu de se donner la mort, ne l'ait pas reçue de la main d'un ennemi, sur la brèche ou dans la citadelle ; c'est là que son sang pouvait couler utilement pour la patrie. »

Depuis, on a retrouvé, aux archives de la guerre à Berlin, le procès-verbal authentique de la mort de Beaurepaire, dressé par le juge de paix Louis Perrin, le commissaire des guerres Pichon, et deux officiers municipaux. Cette pièce, tombée entre les mains des Prussiens après la reddition de la place, confirme de tous points le rapport de Cavaignac.

Le décret du 12 septembre, qui accordait à Beaurepaire les honneurs du Panthéon, chargeait en outre le président de l'Assemblée législative d'écrire à la veuve et aux enfants du commandant de Verdun. Hérait-Séchelles écrivit la lettre suivante, qui ne jette aucune lumière nouvelle sur les questions qui nous occupent, mais qui mérite d'être citée, à cause de sa noblesse et de son élévation :

« Madame, l'intrépide Beaurepaire, votre époux, a terminé par une mort héroïque quarante années d'une vie guerrière. Il n'a pu se résoudre à vivre dans une ville qui ne voulait plus être française. Il laisse un grand modèle à tous les soldats de la liberté. L'Assemblée nationale, sensible à votre perte, qui est à la fois une perte publique, me charge de vous écrire et de vous envoyer le décret qu'elle vient de rendre. Vous y verrez, madame, que la nation française est digne d'avoir des Bruts pour la défendre. Puisse la reconnaissance de la Patrie consoler votre douleur et celle du fils qui vous reste ! Son père est mort pour la liberté ; puisse cet enfant vivre longtemps pour elle ! Il ne peut manquer d'être un citoyen précieux à son pays, s'il se rappelle toujours qu'il est le fils de l'intrépide Beaurepaire. »

Pour revenir au problème que soulève la mort de Beaurepaire, nous dirons que non-seulement il est avéré qu'il ne se brûla point la cervelle au sein du conseil, mais encore que la thèse même du suicide est mise en question.

En 1842, le conseil municipal d'Angers délibérait sur le projet d'élever une statue à Beaurepaire, lorsque des discussions s'élevèrent sur le point de savoir si l'officier chargé d'un commandement en chef peut jamais avoir le droit de se tuer devant l'ennemi, même par excès de courage et de patriotisme. On a vu que c'est la question déjà posée par Cavaignac. Ce point délicat fut débattu à diverses reprises par les meilleurs juges de l'honneur et des devoirs militaires ; cette controverse donna lieu à de nouvelles recherches, d'où il résulta, pour un certain nombre de personnes, que Beaurepaire ne s'était pas tué, mais qu'il avait été assassiné, et probablement à l'instigation de quelques membres de cette municipalité pusillanime, si empressée de livrer la ville aux Prussiens, et qui désespéraient de vaincre la résistance du courageux patriote, son opposition à la reddition immédiate, sa résolution de se défendre jusqu'à la mort.

Nous possédons, aux manuscrits du dépôt de la guerre, un document du plus haut intérêt et qui laisse bien peu de doute à cet égard. C'est un *mémoire* rédigé en 1836, à la demande du roi Louis-Philippe, par le général Lemoine. Ce brave officier avait été un des défenseurs de Verdun. Après la reddition, il s'enferma dans la citadelle (avec Marceau), et n'en sortit qu'à la condition de garder ses armes, ses ba-

gages, deux canons, et un fourgon pour transporter le corps de Beaurepaire. Il avait pénétré, l'un des premiers, dans la chambre où gisait le cadavre sanglant de son commandant. Son témoignage a donc ici une grande autorité. « J'interrogeai, dit-il, le secrétaire, le domestique qui était à sa porte au moment de la détonation du pistolet ; ce dernier me déclara avoir entendu marcher sur la terrasse, et ouvrir la chambre où reposait le commandant, et, après la détonation, il entendit encore fermer cette même porte et marcher sur la terrasse avec précipitation, en se dirigeant vers l'appartement où étaient en permanence les membres de la municipalité. »

L'appartement avait, en effet, deux portes, l'une à l'intérieur de l'hôtel, qui fut trouvée fermée et que l'on dut enfoncer ; l'autre qui donnait sur une terrasse communiquant avec la salle commune.

Le général Lemoine résumait ses observations en disant : « Je déclare hautement que je n'ai jamais pu ployer ma raison jusqu'à croire que cette mort fut l'effet d'un suicide. »

Ce récit d'un témoin oculaire, du caractère le plus honorable, se fortifie encore d'autres graves considérations. Ainsi, comment admettre que, tendre époux et père, le commandant de Verdun n'ait pas, dans ces longues heures de méditation douloureuse, écrit une ligne, un seul mot d'adieu à sa famille, qui logeait dans un autre quartier de la ville, qu'il ait laissé cette veuve et cet orphelin seuls avec leur désespoir, sans leur accorder un souvenir du cœur, une parole d'amour et de regret ? Comment admettre que, capitaine vigilant et scrupuleux, il n'ait pas pris la précaution de laisser quelques instructions à ceux qui prendraient le commandement après lui ; qu'enfin, protestant par sa mort contre la capitulation, il n'ait pas épanché, dans quelques lignes brûlantes, son patriotisme et son indignation ? Un homme de cinquante-deux ans, soldat depuis plus de trente, d'un caractère grave, énergique et réfléchi, placé en telles circonstances aussi solennelles, ne quitte pas ainsi son poste et la vie, pour ainsi dire furtivement, sans laisser seulement une parole, une ligne d'explication, ni même la moindre trace d'un préparatif de mort. Le témoignage du général Lemoine est d'ailleurs décisif, et il n'est que trop clair que le malheureux Beaurepaire a été assassiné, très-probablement par ces municipaux qui n'avaient pu, la veille, l'associer à leur lâcheté ou à leur trahison. Une chose caractéristique, c'est qu'après la prise de la ville, les Prussiens et les émigrés ne leur firent pas l'honneur de les destituer. La municipalité et le directoire de district furent conservés.

La garnison de Verdun, aux termes de la capitulation, put sortir de la place et emporta le cadavre de Beaurepaire à Sainte-Menehould, où sans doute il est encore ; car, au milieu des événements, le décret de translation au Panthéon n'a jamais été exécuté. Une section de Paris (les Thermes de Julien) prit le nom de *Beaurepaire*. Mais il paraît que la rue de ce nom, dans le quartier Montmartre, était déjà désignée ainsi au moyen âge (*Beau repaire, belle retraite, beau séjour*). Elle se trouvait alors à peu près dans la campagne.

La veuve du commandant de Verdun reçut une pension de la République.

Il est presque inutile de faire remarquer à nos lecteurs que la version que nous donnons ici de cette mort mystérieuse, et qui nous paraît la plus vraisemblable, ne diminue en rien la gloire de Beaurepaire. Son suicide même donnait lieu à quelques objections touchant les devoirs militaires, et pouvait sembler un acte de précipitation, d'exaltation patriotique, mais irréfléchi. S'il fut, comme tout l'indique, assassiné par ceux qui voulaient livrer la ville, c'est qu'évidemment il était le grand, le sérieux obstacle à la reddition : il est donc mort fidèle à la France, à sa parole de citoyen, à son devoir de patriote et de soldat. Beaurepaire reste un des martyrs de notre calendrier républicain, de cette grande épopée qui, elle aussi, a eu les siens.

On peut consulter, pour cette question, encore problématique, l'excellent travail publié en 1849 par un officier distingué, M. Paul Mérat, (*Verdun en 1792*) ; l'article substantiel publié par le docteur Ad. Lachèse, dans la *Revue d'Anjou* (1860) ; *Observations médicales sur la mort de M. de Beaurepaire* ; enfin une intéressante notice de M. Léon de la Scitière, dans l'*Amateur d'autographes* du 1^{er} novembre 1862.

BEAUREPAIRE (APOTHÉOSE DE), à-propos en un acte de Lesur, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre de la Nation, le 23 novembre 1792. Cette pièce consiste en trois ou quatre scènes dialoguées avec assez de naturel et de gaieté. Des citoyens raisonnent entre eux sur les mots *liberté, égalité, propriété*, etc. Ils boivent dans un cabaret de la place du Panthéon ; une très-belle toile de fond, si l'on en croit le *Moniteur*, représentait ce superbe édifice. La cérémonie en l'honneur de Beaurepaire arrive et défile sur la place : tandis que le sarcophage est arrêté devant le Panthéon, et que le maire de Paris adresse un discours à la statue de la Liberté, la déesse elle-même descend du ciel, et vient honorer ses héros en déposant une couronne sur la coupole du Panthéon. La pièce se termine par des couplets patriotiques. « Il résulte de tout cet ensemble un spectacle fort agréable, lisons-nous dans le *Moniteur* du 2 décembre 1792 ; et

le jeune auteur, en donnant des espérances du côté du talent, a montré qu'il possède les idées républicaines, l'amour de la liberté et le respect des lois. »

BEAUREPAIRE (LA PATRIE RECONNAISSANTE, ou L'APOTHÉOSE DE), à-propos en un acte de Lebœuf, musique de Candeille, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre de l'Opéra-National, le 3 février 1793. Cet ouvrage était, comme le précédent, un hommage au commandant de Verdun ; mais il devait être bien mauvais, puisqu'on le siffla dans un temps où les œuvres de ce genre étaient accueillies avec enthousiasme. Inutile d'ajouter que l'Opéra-National, comme les autres théâtres, s'inspirant de l'opinion alors accréditée, montrait le brave officier se tuant pour ne pas signer la capitulation de la place. Tel était encore le sujet d'une *Apothéose de Beaurepaire* par Méhul, donnée à Feydeau, et celui de la *Mort de Beaurepaire* jouée au théâtre du Palais-Variétés le 30 novembre 1792. Les estampes ont adopté la même version. Un dessin du temps, non signé, et qui, depuis lors, a été reproduit, porte la légende suivante : *Trait de courage et de dévouement de Beaurepaire* (octobre 1792). *Beaurepaire, commandant du 1^{er} bataillon de Maine-et-Loire, se donne la mort à Verdun, en présence des fonctionnaires publics, lâches et parjures, qui veulent livrer à l'ennemi le poste confié à son courage.*

BEAUREPAIRE-ROHAN (Henrique DE), voyageur et géographe brésilien, né vers 1818, dans la province de Piahy, d'une famille d'origine française. Désireux de connaître l'immense région inexplorée qui forme le sud du Brésil, il partit de Cuyaba en 1845, parcourut le territoire mal défini qui sépare Rio-de-Janeiro du Paragay, et parvint à l'Assomption en compagnie d'un ancien officier français, M. A. Leveger, devenu gouverneur brésilien et capitaine de frégate, etc. La relation de cette excursion scientifique, d'abord imprimée dans la *Revue de l'Institut historique du Brésil*, parut séparément en 1856 à Rio, sous le titre de *Descripção de huma viagem de Cuyaba as Rio de Janeiro*. Il fit plus tard un voyage au lac Guaíba, entra dans le corps des ingénieurs, reçut en 1850 le titre de major, et fut chargé quelque temps après par le gouvernement brésilien de réunir des informations statistiques sur les provinces du centre de l'empire, où les tribus indiennes vivent presque indépendantes. On a annoncé qu'il travaillait à une *Géographie complète* et à une *Histoire générale des régions* qu'il a visitées.

BEAU-REVOIR s. m. Vénér. Action du limier qui, étant sur la voie, bande fort sur la tête et sur le trait. « Action de voir facilement l'empreinte du pied de la bête : *Sur un terrain humide il fait Beau-Revoir.* »

BEAURIEU (Gaspard-Guillard DE), littérateur français, né à Saint-Pol en Artois, en 1728, mort à Paris, à l'hôpital de la Charité, en 1795. Boiteux, difforme, d'une laideur extrême, portant un chapeau de Crispin, un manteau à l'espagnole, des hauts-de-chausses du temps de François I^{er}, Beaurieu attirait partout les regards par la bizarrerie de sa mise et de sa personne, et pourrait être surnommé l'Esope moderne. Comme le fabuliste ancien, il portait dans la conversation des tours si neufs et si hardis, une vivacité d'esprit si grande et des saillies si naïves et si piquantes, que sa difformité semblait disparaître quand on l'écoutait. Simple et bon, il avait la plus complète insouciance des choses de la vie : « J'ai trop aimé l'honneur et le bonheur pour avoir jamais pu aimer la richesse, » disait-il, et il nommait le temps une dormeuse qui nous mène doucement à l'éternité. Tous ses ouvrages, qui sont assez nombreux, portent l'empreinte de sa nature originale. Les principaux sont : *L'heureux citoyen* (Lille, 1759, in-12) ; *Cours d'histoire sacrée et profane* (Lille, 1763, 2 vol. in-12) ; *De l'allaitement et de la première éducation des enfants* (Genève, 1782, in-12) ; *L'élève de la nature* (1790, 2 vol.) ; *L'accord parfait, ou l'équilibre physique et moral* (Paris, 1795, in-8°) ; etc.

BEAU-SEMBLANT. V. SEMBLANT.

BEAU-SIRE-DIEU, Hist. relig. Cérémonie particulière qui avait lieu tous les dimanches chez les chanoinesses de Remiremont, et qui consistait en ce que l'une d'entre elles, parée de la guimpe appelée *barbette*, communiait pour les besoins de la maison.

BEAUSOBRE (Isaac), célèbre théologien protestant, né à Nîort en 1659, mort en 1738. Issu d'une ancienne famille de la Provence ou du Limousin, dont le véritable nom était *Beaupuis de Beaussart*, que l'aïeul d'Isaac avait transformé en celui de Beausobre lors de l'émigration qui suivit la Saint-Barthélemy, le jeune protestant fit ses premières études au collège de sa ville natale. Confié ensuite aux soins d'un gentilhomme, qui le faisait participer aux leçons d'un précepteur attaché à sa maison, il eut à souffrir de cruelles privations, dues à l'avarice sordide de la femme de ce gentilhomme. Ses parents alarmés le mirent alors auprès de M. de Villette. Son père désirait le voir embrasser la carrière de la jurisprudence ; mais les goûts du jeune homme ne l'y portaient nullement. Il aimait avant tout la théologie ; il alla donc l'étudier à l'académie de Saumur. A l'âge de vingt-quatre ans, il était pasteur, et peu après il fut appelé à des-

servir l'église protestante de Châtillon-sur-Indre, en Touraine.

Sur ces entrefaites, une ordonnance royale interdit la célébration du culte réformé à Châtillon. Beausobre, ardent et courageux, brave la défense du roi, et tient dans sa maison des assemblées religieuses. Menacé d'une peine infamante, il se réfugie en Hollande, trouve un asile à Rotterdam, un protecteur influent dans Jurieu, son coreligionnaire, qui le recommande à la princesse d'Orange, et la fille de cette princesse le nomme son chapelain (1686).

Tout à tour pasteur de la cour et pasteur de l'église française de Berlin, en 1695, Beausobre sut se concilier l'estime générale, autant par son caractère aimable et doux que par son érudition et ses talents. Sur le bruit de sa réputation, diverses églises, entre autres celles de Londres et de Hambourg, voulurent le posséder ; Beausobre put voir alors à quel point il était aimé par la colonie des réfugiés. Une pétition, signée des noms les plus honorables, fut présentée au roi pour qu'il s'opposât à son éloignement. La reine elle-même joignit ses instances à cette requête.

Jamais, du sein du refuge, les protestants émigrés ne cessèrent de gémir sur les persécutions dont leurs coreligionnaires, demeurés en France, étaient l'objet. Beausobre fut sans contredit un des plus actifs à défendre cette noble cause, de sorte qu'en 1704 le consistoire de Berlin lui confia la mission d'intercéder auprès du général Marlborough, pour obtenir du roi de France l'échange de protestants condamnés aux galères contre des soldats faits prisonniers sur le champ de bataille d'Hochstedt.

Beausobre mourut à Berlin, laissant d'universels regrets. Aimable et bienveillant, il captivait tous ceux qui l'approchaient. Le grand Frédéric disait de lui, dans une lettre à Voltaire : « C'est un homme d'honneur et de probité ; grand génie, d'un esprit fin et délicat, grand orateur, savant dans l'histoire de l'Eglise et de la littérature, la meilleure plume de Berlin, plein de feu et de vivacité, et que quatre-vingts années n'ont pu glacer. »

On lit dans la *Biographie universelle* qu'à l'âge de soixante-dix ans, Beausobre s'éprit si vivement de la fille d'un de ses collègues, qu'un prompt mariage fut nécessaire pour préparer les suites de son amour. MM. Haag, dans la *France protestante*, mettent en doute la vérité de ce récit. « Nos doutes à cet égard, disent-ils, sont fortifiés par le silence absolu des nombreux auteurs protestants et même catholiques que nous avons consultés ; tous, sans exception, se taisent sur l'aventure galante racontée par la *Biographie universelle*. » La pureté bien connue du caractère de Beausobre, non moins que ce silence, relèguent en effet cette anecdote dans le domaine des fictions.

Jusqu'à la fin de sa vie, qui fut longue, Beausobre remplit à Berlin des fonctions multipliées, qui firent de lui un personnage considérable. Il était pasteur de l'église française de cette ville, chapelain du roi, directeur de l'hospice appelé *Maison française*, et inspecteur de toutes les églises du district de Berlin ; mais il mérita surtout de fixer l'attention de la postérité par des travaux d'un autre genre, qui lui valurent de son vivant une brillante renommée d'érudit, et qui lui ont assuré une place honorable parmi les historiens et les exégètes. Quelques-uns de ses nombreux écrits ne furent imprimés que longtemps après sa mort.

Ses disputes avec les ministres luthériens lui fournirent l'occasion de publier, en 1693, la *Défense de la Doctrine des Réformés sur la Providence, sur la prédestination, sur la grâce et sur l'Eucharistie* (Magdebourg, in-8°). Le duc de Saxe-Barby s'était converti au calvinisme et avait essayé, à ce propos, de violentes attaques de la part du luthérien George Moebius ; Beausobre, dans l'écrit mentionné plus haut, relève vivement ces attaques, montre qu'on ne se déshonore pas en quittant la religion de ses ancêtres, et développe les principales doctrines des réformés pour établir leur supériorité sur les doctrines luthériennes, en ce que les premières s'accordent mieux avec le Symbole des apôtres.

Un autre ouvrage, auquel le nom de Beausobre reste attaché, c'est la traduction nouvelle du Nouveau Testament, que la cour de Berlin le chargea d'entreprendre conjointement avec son collègue Lenfant. Cette traduction parut en 1718 sous ce titre : *Le Nouveau Testament de N. S. J.-C., traduit en français sur l'original grec, avec des notes littéraires pour éclaircir le texte*, par MM. Beausobre et Lenfant (Amsterdam, 2 vol. in-4°). Cet ouvrage fut réimprimé successivement à Lausanne (1735, 2 vol. in-4°), avec des additions et corrections ; à Amsterdam (1742, 2 vol. in-4°), et de nouveau, à Lausanne (1776, 2 vol. in-4°). Beausobre ne traduisit que les Epîtres de saint Paul ; il les fit précéder d'une préface où est racontée l'histoire de ces Epîtres, et celle de l'apôtre qui en est l'auteur. Le reste de l'ouvrage revient à Lenfant. On s'accorde à reprocher aux deux traducteurs un respect exagéré pour les premières versions publiées par les réformés. Beausobre a laissé encore une *Histoire critique du manichéisme* (Amsterdam, 1734 et 1739, 2 vol. in-4°). Le deuxième volume a été rédigé par Formey sur les mémoires de l'auteur.